



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 63465

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre de l'économie et des finances, comment il estime que va s'organiser dans le cadre du Marché unique européen la concurrence en matière d'assurances et s'il estime que les compagnies françaises sont bien placées pour affronter cette échéance compte tenu du taux élevé des taxes qui s'appliquent aux contrats.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire se préoccupe de savoir si l'assurance française ne sera pas pénalisée par la mise en place du marché unique européen. En fait, de nouvelles possibilités d'expansion seront ainsi offertes aux entreprises françaises d'assurance dont l'accès auprès des clientèles étrangères sera facilité. De plus, pour faire face à une concurrence accrue sur le marché français, les sociétés françaises seront incitées à renforcer la compétitivité et la qualité de leurs produits. Sur le plan fiscal, les compagnies françaises ne seront pas défavorisées par rapport à leurs homologues étrangères. En effet, en régime de liberté de prestation de services aussi bien qu'en régime d'établissement, la fiscalité applicable aux contrats est, dans tous les cas, celle du pays du risque et donc indépendante du pays à partir duquel opère le prestataire.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63465

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4957